



La Grande Palus et le Pattion (Identifiant national : 910030001)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 30252002)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des
Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, .- 910030001, La Grande Palus et le Pattion.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030001.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centraide calculé : 777746°-1863441°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 13/10/2008

Date actuelle d'avis CSRPN : 13/10/2008

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Gard
- Commune : Bellegarde (INSEE : 30034)
- Commune : Beaucaire (INSEE : 30032)

1.2 Superficie

602,71 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF de « La Grande Palus et le Pattion » se situe en Camargue gardoise, en bordure des Coteaux de la Costière, à l'est de la ville de Bellegarde.

D'une superficie d'environ 600 hectares, elle est traversée, au nord par le Canal du Rhône à Sète et au sud par le Canal d'irrigation du Bas-Rhône-Languedoc.

Elle se compose d'une mosaïque de milieux agricoles (cultures de riz et élevage extensif) parcourus par de nombreux canaux d'irrigation.

Au coeur d'une Camargue où l'agriculture intensive dessine des paysages drainés, elle vient buter contre le rebord de la Costière où les reliefs s'accroissent.

Son environnement immédiat est formé de milieux cultivés et d'une urbanisation de plus en plus prégnante (quartiers sud-est et est de Bellegarde et axes routiers) notamment en bordure de la partie ouest de la ZNIEFF.

Des activités rizicoles et de pâturage s'exercent sur la ZNIEFF.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Reptiles - Oiseaux - Insectes		

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF englobe les parcelles cultivées et de friches à la « la Grande Palus » et au « Pattion ».

Les limites sont partout matérialisées par des fossés et des canaux : Canal du Rhône à Sète et Fossé de Tavernel par exemple.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

Ce réseau de roubines constitue un corridor écologique restaurant les connexions entre les foyers de populations de Cistudes qu'il importe de conserver. Eloignée des grosses populations de Cistudes de Camargue, cette population de la Grande Palus et du Pattion mérite une attention particulière.

L'activité agricole qui s'exerce dans la ZNIEFF implique de nombreuses interventions hydrauliques sur le réseau de roubines. Or, ces méthodes d'entretien des fossés peuvent constituer un facteur de déclin des populations de Cistude : remaniement, artificialisation et destruction des berges (par enrochements, remblaiements ou curages mécaniques).

L'agriculture intensive dans la ZNIEFF et en bordure immédiate induit des pollutions chimiques et organiques néfastes pour cette faune patrimoniale.

Le développement de la Jussie (*Ludwigia ssp.*), plante sub-aquatique exotique, invasive, constitue également une menace pour le patrimoine de la ZNIEFF.

L'enjeu majeur pour le patrimoine de cette ZNIEFF est de conserver et restaurer les habitats aquatiques et de ponte de la Cistude d'Europe. Pour cela, il faudra :

- proscrire toute transformation par remblaiement du milieu et éviter la mise à franc bord et les enrochements de berges ;
- maintenir une diversité de la végétation rivulaire des canaux et fossés par une planification des interventions (période et localisation) en prenant en compte les conditions écologiques de la Cistude ;
- maintenir ou améliorer la qualité de l'eau en provenance du bassin versant en limitant l'utilisation d'intrants chimiques et organiques dans l'agriculture ;
- enfin, prendre des mesures pour limiter et réduire l'expansion des plantes envahissantes (lutte mécanique ou arrachage manuel à préférer).

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Orthoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Odonates - Lépidoptères 	<ul style="list-style-type: none"> - Reptiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	87 Terrains en friche et terrains vagues				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	8267	<i>Zerynthia polyxena</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Diane (La), Thaïs (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Jean-Laurent Hentz Contribution à la connaissance de la Cistude d Europe dans la plaine de Bellegarde, Gard - Gard-Nature, septembre 2008				2008
Odonates	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	<i>Libellule fauve (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Hentz Jean-Laurent et Veyrat Cécile et Veyrat Claude, SFO				2004
Oiseaux	4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Rousserolle turdoïde</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Hentz Jean-Laurent, Gard Nature				2006
	3586	<i>Coracias garrulus</i> Linnaeus, 1758	<i>Rollier d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Jean-Laurent Hentz Contribution à la connaissance de la Cistude d Europe dans la plaine de Bellegarde, Gard - Gard-Nature, septembre 2008				2008
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cistude d'Europe (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Brogard Jacques, La Cistude				2007

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Insectes	8267	<i>Zerynthia polyxena</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	3586	<i>Coracias garrulus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
	4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Anonyme Anonyme (EPHE)		
	Brogard Jacques, La Cistude		
	Hentz Jean-Laurent et Veyrat Cécile et Veyrat Claude, SFO		
	Hentz Jean-Laurent et Veyrat Cécile, Gard Nature		
	Hentz Jean-Laurent, Gard Nature		
	Jean-Laurent Hentz Contribution à la connaissance de la Cistude d Europe dans la plaine de Bellegarde, Gard - Gard-Nature, septembre 2008		
	Lavie David, La Cistude		